

**CIRCULAIRE 075-24**

Le 26 juin 2024

**L'IDENTIFICATION DES CLIENTS ET DES ORDRES  
FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») a mis à jour les foires aux questions (FAQ) existantes au sujet de l'[Article 3.5 \(Accès supervisé au Système de Négociation Électronique\)](#) et de l'[Article 6.115 \(Identification des ordres\)](#) des règles de la Bourse (les « Règles ») avec des questions et réponses relatives à l'identification des clients et des ordres (les « Exigences d'identification ») qui entreront en vigueur le 28 juin 2024, après la fermeture des marchés.

L'ensemble des publications concernant les Exigences d'identification, incluant les versions mises à jour de ces FAQ, sont accessibles sur la [page Identification des clients et des ordres](#) du site web de la Division.

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division:

- [info.mxr@tmx.com](mailto:info.mxr@tmx.com)
- 514 787-6530
- Sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- Sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Karen McMeekin

Présidente, Division de la réglementation de Bourse de Montréal Inc.